

# Le Tracfin et la procédure RGPD en agence immobilière (14 heures)

## OBJECTIFS

- Identifier et mettre en application les nouvelles règles du RGPD
- Identifier et mettre en application les nouvelles règles TRACFIN

## INFORMATIONS

**Public :** Professionnels de l'immobilier

**Prérequis :** Aucun

**Durée :** 14 heures

## FINANCEMENT

Une action de formation peut faire l'objet d'une prise en charge OPCO.

START LEARNING identifie et vous accompagne dans les démarches de financement.

## MOYENS

### Pédagogiques :

- Apports théoriques
- Étude de cas, mise en situation
- Pédagogie participative

### Matériels :

- Vidéo projecteur
- Paper board

### Méthodes d'évaluation :

- Évaluation formative
- QCM

## CONTACT

Tél : 09 80 80 18 60  
Email : [contact@start-learning.fr](mailto:contact@start-learning.fr)  
[www.start-learning.fr](http://www.start-learning.fr)  
NDA : 32 60 03216 60

## Module 1 : La réglementation TRACFIN appliquée aux agents immobiliers

**7 Heures**

### Séquence 1 : Les obligations LCB/FT

- ▶ Le COMOFI et l'ordonnance 2009-104 du 30 janvier 2009
- ▶ La notion de blanchiment de capitaux
- ▶ La notion de financement du terrorisme appliquée à l'immobilier
- ▶ Désignations du déclarant / correspondant / responsable TRACFIN en agence
- ▶ Plateforme ERMES
- ▶ Les nouvelles lignes directrices TRACFIN
- ▶ Le rôle du professionnel
- ▶ L'analyse et la cartographie du risque
- ▶ Rôle de la procédure interne TRACFIN
- ▶ Mise en place d'un système d'évaluation
- ▶ Identification et classification des risques
- ▶ Risques liés à la personne physique
- ▶ Risques liés à la personne morale
- ▶ Obligation de la vérification de l'identité

### Séquence 2 : Mise en œuvre des mesures LCB/FT

- ▶ Mesures de vigilance constantes
- ▶ Les exceptions
- ▶ Les relations d'affaires et la clientèle occasionnelle
- ▶ La notion de bénéficiaire effectif
- ▶ L'allègement des mesures de vigilance pour certains clients
- ▶ La vigilance renforcée
- ▶ Obligation de vigilance complémentaire
- ▶ Les personnes politiquement exposées
- ▶ Les relations à distance
- ▶ Intervenants liés à un pays faisant obstacle à la lutte contre LCB/FT
- ▶ Vigilance à la suite du gel des avoirs
- ▶ Le soupçon TRACFIN
- ▶ Synthèses des obligations de vigilance
- ▶ Mesures à mettre en œuvre

## Module 2 : La réglementation RGPD appliquée aux agents immobiliers

**7 Heures**

### Séquence 1 : Fondamentaux de la protection des données personnelles

- ▶ Les notions essentielles
- ▶ Le champ d'application du Règlement Général sur la Protection des Données
- ▶ Les nouveaux droits pour les personnes concernées
- ▶ Les compétences des autorités de contrôle
- ▶ Les principes fondamentaux
- ▶ La nomination d'un délégué à la protection des données personnelles (Data Protection Officer - DPO)
- ▶ Définir les compétences du délégué à la protection des données personnelles (DPO)
- ▶ Les risques juridiques et les sanctions pour l'entreprise

### Séquence 2 : Les obligations du Règlement Général sur la Protection des Données

- ▶ La gouvernance des données, rôles et responsabilités
- ▶ Désigner un délégué à la protection des données personnelles (DPO)
- ▶ Le rôle du délégué à la protection des données personnelles
- ▶ S'assurer de la licéité du traitement
- ▶ Distinguer les traitements soumis à inscription au Registre de ceux qui restent soumis à autorisation de la CNIL
- ▶ Informer les personnes concernées
- ▶ Information ou consentement ? Comment modifier les clauses et mentions existantes ?
- ▶ Les cas d'utilisation des données dites « sensibles »
- ▶ La durée de conservation des données
- ▶ Sensibilisation et formation

## Certification

**Qualiopi**  
processus certifié

## Financements

**MON COMPTE FORMATION** **OPCO** **pôle emploi**

## Nous suivre



Formations accessibles aux personnes en situation de handicap, merci de nous contacter.